

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

TRAVAUX A L'EGLISE

Le maire indique que le bureau propose que des travaux de restauration et de remise en peinture de l'intérieur de l'église soit engagés dans un souci de sécurité et de qualité.

Un devis établi par une entreprise fixe le montant prévisionnel des travaux à 42 759,56 TTC.

Le maire indique que dans l'état actuel des finances de la commune, les travaux ne peuvent être réalisés.

Il convient d'engager toutes les démarches pour la recherche de subventions et autres aides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les démarches utiles en vue de l'obtention de toutes aides et subventions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

SUBVENTION FEP ANOUX

Vu les coûts supportés par le FEP ANOUX et qui doivent être supportés de droit par la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer au FEP : ANOUX une subvention de 1665 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

AIDES DIVERSES

La commission des affaires sociales s'est réunie pour fixer les montants des aides versées par la commune pour l'année 2019.

Bon de chauffage pour les personnes de + de 65 ans, remplissant les conditions d'attributions suivantes :

- Une somme de **80 euros** aux personnes ayant un revenu imposable inférieur à 14 000 euros pour une personne seule,
- et 17 000 euros pour un couple.

20 euros supplémentaires seront octroyés par foyer déclarant moins de 10 000 euros par an.

Les personnes concernées devront se présenter en mairie munies de leur dernier avis d'imposition et d'un RIB.

Une aide d'un montant de **100 euros** sera octroyée à tous les jeunes du village concernés par le :

- BAFA
- Permis de conduire
- Les études supérieures (BAC +4)

Une bourse scolaire d'un montant de **60 euros** sera attribuée à tous les enfants scolarisés de la 6ème à la terminale.

Toute personne concernée devra fournir un bulletin de scolarité pour les études supérieures et une facture pour le BAFA et le permis de conduire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

AMELIORATION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

Le bureau propose d'améliorer le système de vidéo protection mis en place dans la commune par la pose de caméras spécifiques à la lecture des plaques d'immatriculation.

Il propose également l'acquisition et la pose de CAM-CHASSE pour combattre les dépôts sauvages.

Les montants des travaux s'élèvent à 5 454 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à engager les démarches en vue de l'attribution de subventions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2019

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

GROUPEMENT DE COMMANDE MMD 54

Après avoir pris connaissance de la nouvelle prestation proposée par MMD 54 en partenariat avec le département, à savoir la possibilité d'adhérer à un groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie et dépendances sur le territoire de Briey,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de recourir à cette prestation pour un coût de 110 euros HT (132 euros TTC),

d'autoriser le maire à signer la convention de groupement de commande avec le département de Meurthe et Moselle.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurat ion(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le maire indique que le Conseil communautaire a validé lors de sa réunion du 13 juin 2019 le rapport de la commission des charges transférées de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

Le Maire rappelle que le montant des AC définitives a été pour la Commune de ANOUX à 80 936,77 euros.

Notre Conseil Municipal doit délibérer dans un délai de 3 mois sur ce rapport. Il précise que celui-ci a été porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable, à l'unanimité, au rapport de la CLECT 2019.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2019

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 6
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

CONVENTION DE DENEIGEMENT

Le Maire indique au Conseil que Mr DEMAISON Eric, agriculteur, a informé la commune qu'il ne souhaitait plus assurer le salage et le déneigement de la voirie communale pour l'hiver prochain.

Le bureau après avoir examiné d'autres solutions propose de confier à l'entreprise Loïc BOURHOVEN les opérations de salage et de déneigement de la voirie communale aux conditions fixées dans la convention de déneigement à savoir :

50 euros de l'heure.

Le sel, la lame de déneigement et la saleuse sont fournis par la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2019

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Le Maire indique au Conseil que les membres du jury sont tous passés de juin à fin août.

Il ressort de leurs notations le classement suivant :

1er : Mme VELSCHER Nicole avec 57 points

2ème ex aequo : Mr et Mme DEPARIS Robert et Mr et Mme VIVOT Jean-Paul avec 51 points

4ème : Mr et Mme NICOLAI Didier avec 50 points

5ème : Mr et Mme BEAUREGARD Alain avec 47 points

Après avoir validé ce classement, le conseil a établi le montant des récompenses :

1er : 50 euros

Les 2èmes : 40 euros

4ème : 30 euros

5ème : 25 euros

Montant attribué sous la forme de bons d'achat au jardin Mexicain de Valleroy.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide cette proposition.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2019

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Maire indique au Conseil que la famille ARNOUX, dans le cadre de la succession de Mme ARNOUX Marie, propose de vendre à la commune la parcelle ZE 70 au prix de 3 045 euros estimé par les notaires de Briey.

Le maire précise que l'acquisition de cette parcelle a pour objectif de créer une réserve incendie dans ce secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2019

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 162

Vu le projet d'aménagement de la zone 1 AU,

Vu les propositions du propriétaire et l'accord de la commune

Le Maire propose l'acquisition de la parcelle AB 162 pour le montant total de 6 570 euros (3 970 euros pour la zone 1 AU et 2 600 euros pour la zone NJ).

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2019

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

ACQUISITION DES PARCELLES AB 41 et AB 42

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

Vu le projet d'aménagement de la zone 1 AU,

Vu l'accord du propriétaire, Mme Watrin, le Maire propose l'acquisition des parcelles :

- AB 42 pour le montant de 9 803 euros

- AB 41 pour le montant de 3 370 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à engager toutes les démarches utiles auprès du notaire en vue de l'acquisition par la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2019

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
03/09/2019

Date d'affichage
13/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

MISE EN PLACE DE L'AFFOUAGE

L'adjoint en charge de la forêt précise que l'ONF sollicite les communes pour leur proposer de mettre fin au mode cession pour la vente de bois de chauffage aux habitants de la commune.

L'ONF souhaite mettre en place une distribution aux habitants sous le mode affouage comme par le passé.

Vu l'exposé présenté au conseil par l'adjoint en charge de la forêt,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de conserver le mode cession pour l'hiver prochain.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

